

Le plan de prévention: entreprises utilisatrices et entreprises extérieures

Ref. **SEC R1 04-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Savoir rédiger un plan de prévention et coordonner les actions de sécurité entre les entreprises, réaliser de réels plans de prévention opérationnels et efficaces.

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire

Personnes concernées :

Toute personne amenée à coordonner la prévention d'entreprises extérieures: plan de prévention, protocole chargement/déchargement

Objectifs :

- Reconnaître les lois et réglementations en vigueur concernant les plans de prévention.
- Lister les principaux risques professionnels qui peuvent survenir lors d'interventions d'entreprises extérieures.
- Identifier le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan de prévention
- Identifier les différentes étapes impliquées dans l'élaboration d'un plan de prévention
- Lister les principaux risques professionnels qui peuvent survenir lors d'interventions d'entreprises extérieures.
- Mettre en place un plan de prévention adapté à un scénario donné d'intervention d'une entreprise extérieure.
- Identifier et sélectionner les équipements de protection collective et individuelle appropriés pour les travaux spécifiques prévus dans le plan.
- Executer les procédures de contrôle et de suivi pour assurer l'efficacité continue du plan de prévention
- Lister les principaux risques professionnels qui peuvent survenir lors d'interventions d'entreprises extérieures.

Programme :

Les enjeux pénaux, financiers, humains d'un AT survenu lors de l'intervention d'une EE dans une EU

- les chiffres de victimes d'AT survenu lors de l'intervention d'une EE dans une EU
- les enjeux

Présentation des décrets de 1992 et de 1993

Conditions dans lesquelles le PDP est obligatoire

Les travaux

Les risques liés à la coactivité

Les responsabilités des chefs d'EE et EU

Les dangers graves

L'amiante

La responsabilité pénale et les délégations de pouvoirs

Les 8 étapes d'un plan de prévention

Cas pratique: exercices ou mise en situation

Démarche pédagogique :

Mise en pratique des enseignements théoriques tout au long de la formation pour savoir rédiger un plan de prévention.

Participants : maximum 12

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas

-justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Évaluation des participants via un quiz de fin de session